

Extrait du procès-verbal des délibérations du conseil de la Ville de Sainte-Agathe-des-Monts lors de la séance extraordinaire tenue le 3 novembre 2020, à 18 heures, par vidéoconférence et à huis clos, tel que prévu aux arrêtés ministériels 2020-029 et 2020-049 du ministre de la Santé et des Services sociaux en date des 26 avril et 4 juillet 2020, sous la présidence de M. Denis Chalifoux.

2020-11-436 Approbation et autorisation de signature - Promesse d'achat et offre de location - 1, 3 et 5, rue Principale Est

CONSIDÉRANT QUE la Ville est propriétaire des lots 5 749 872 et 5 746 906 du cadastre du Québec, avec bâtiments portant les adresses 1, 3 et 5, rue Principale Est et qu'elle souhaite les vendre afin de stimuler la revitalisation du centre-ville prévue au plan Destination 2030, par le biais de la réalisation d'un projet phare;

CONSIDÉRANT les discussions tenues entre la Ville et Shildev inc. sur le projet à être construit sur ces lots;

CONSIDÉRANT le besoin de la Ville de relocaliser des services puisque la croissance de la Ville exige des espaces de bureau supplémentaires pour accueillir les ressources humaines nécessaires à l'atteinte des objectifs et à la livraison des services;

CONSIDÉRANT QUE la promesse d'achat déposée par Shildev inc. comprend l'obligation de construire un bâtiment à vocation résidentielle et commerciale sur les lots et qu'un local commercial sera loué par la Ville;

CONSIDÉRANT les discussions tenues entre les parties relativement à l'offre de location d'un local commercial situé dans le nouveau bâtiment afin que la Ville loue environ 371,5 mètres carrés (4 000 pieds carrés) à un loyer de base de 269,18 \$ du mètre carré (25 \$ du pied carré), plus les taxes, ainsi que la part proportionnelle aux espaces occupés des frais d'exploitation, et ce, pour une durée de 10 ans avec deux options de prolongation de trois (3) ans;

CONSIDÉRANT QUE l'article 28 alinéa 1 par. 1.0.1 de la *Loi sur les cités et villes* permet à la Ville de vendre ses biens à titre onéreux;

CONSIDÉRANT QUE la valeur marchande actuelle établie par un évaluateur agréé à des fins de vente et la superficie des lots est décrite au tableau suivant :

Numéro de lot	Valeur	Superficie
5 746 872 (1 et 3, rue Principale Est)	120 000 \$	725,9 mètres carrés
5 746 906 (5, rue Principale Est)	200 000 \$	730,5 mètres carrés

CONSIDÉRANT QUE Shildev inc. procédera à la démolition des deux bâtiments à ses frais afin de réaliser le projet;

CONSIDÉRANT QUE l'article 29.3 de la *Loi sur les cités et villes* exige qu'une résolution qui autorise une municipalité à conclure un contrat par lequel elle engage son crédit et duquel découle une obligation pour son cocontractant de construire un bâtiment utilisé à des fins municipales, soit sous peine de nullité, soumise à l'approbation des personnes habiles à voter;

CONSIDÉRANT QUE ces lots n'ont pas le caractère public;

CONSIDÉRANT la recommandation du directeur général adjoint et de la directrice générale;

CONSIDÉRANT la promesse d'achat ainsi que l'offre de location soumises;

Il est proposé

ET RÉSOLU

1. d'approuver et d'autoriser le maire ou en son absence le maire suppléant et la greffière à signer la promesse d'achat ainsi que l'acte de vente des lots 5 749 872 et 5 746 906 du cadastre du Québec pour la somme de 320 000 \$, plus les taxes applicables, déposée par Shilldev inc., le tout conformément à la promesse d'achat jointe à la présente pour en faire partie intégrante;
2. d'approuver et d'autoriser le maire ou en son absence le maire suppléant et la greffière à signer l'offre de location ainsi que le bail en découlant pour le local dans le bâtiment à être construit sur les lots 5 749 872 et 5 746 906 du cadastre du Québec, joints à la présente résolution pour en faire partie intégrante;
3. de soumettre la présente résolution aux personnes habiles à voter.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS

Copie certifiée conforme, sous réserve des approbations
ce 4 novembre 2020



Me Stéphanie Allard, greffière